



GEMENG  
PARC HOUSEN

## Avis au public

en matière d'aménagement communal et de  
développement durable

Il est porté à la connaissance du public que dans sa séance  
du 12 mai 2021 le conseil communal a approuvé

**le projet de modification ponctuelle du plan  
d'aménagement général de la commune du Parc  
Hosingen sur des fonds sis à Bockholtz, aux lieux-  
dits « Katzebësch » et « Hauptstrooss » en vue de  
reclasser une « zone agricole » en « zone de sports et  
de loisirs – activités de plein air ».**

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19  
juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le  
développement urbain, le projet en question est déposé  
pendant 15 jours à **partir du 19 mai 2021** à la maison  
communale à Hosingen, où le public pourra en prendre  
connaissance.

Sous peine de forclusion, les réclamations éventuelles  
contre le vote du conseil communal doivent être adressées  
au Ministre de l'Intérieur dans les quinze jours qui suivent  
l'affichage dans la commune, sous peine de forclusion.

Le projet et les plans y relatifs peuvent être consultés sur le  
site internet [www.hosingen.lu](http://www.hosingen.lu).

Hosingen, le 18 mai 2021

Le collège des bourgmestre et échevins,